

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32323**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe VI Métiers des métaux Classe 2: Bronze ornement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

223v métiers d'art des métaux précieux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du bronzier avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent plusieurs étapes pour la réalisation d'un objet en bronze dans lesquelles le bronzier peut se spécialiser. Quand il profile, à l'aide d'un tour, des pièces rondes, il est tourneur. Quand il réalise par repoussage les formes les plus diverses, il est repousseur : après avoir réalisé un modèle en creux, il y place une plaque de métal qu'il travaille pour qu'elle épouse le modèle. Il peut appliquer une patine, poser une couche d'argent ou d'or... Artisan d'art, le bronzier est amené fondre, à couler le bronze et à restaurer des objets d'art. Mais il est également un créateur. En fonction des commandes qui lui sont passées, il conçoit de A à Z l'objet souhaité. Ce dernier est unique et portera un numéro et un poinçon garantissant l'authenticité et la qualité du travail d'art effectué. Il fabrique des objets en alliage de cuivre et d'étain pour faire du bronze. Il réalise des pièces pour l'ameublement comme des luminaires, poignées de meubles, chandeliers, lustres... ou restaure des objets d'art

Les activités consistent à :

- Réaliser les commandes pour des clients et pour des grandes maisons de luxe et de décoration ;
- Réaliser les opérations nécessaires à la fabrication (dessin, ciselure, tournure, monture...) ;
- Fabriquer des objets en alliage de cuivre et d'étain pour faire du bronze ou de cuivre et de zinc pour faire du laiton ;
- Réaliser des pièces pour l'ameublement comme des luminaires, poignées de meubles, chandeliers, lustres... ; Restaurer des

œuvres d'art pour les musées.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Réaliser l'étude du projet par des recherches, des croquis, des photos et des descriptifs.
- Concevoir des solutions techniques (en fonctions des techniques de chacune des spécialités) : décoder les opérations à réaliser, interpréter les éléments, permettant la réalisation du travail, rassembler la documentation et lister les éléments de recherche.
- Mettre en œuvre les techniques en ciselure - repoussé, tracé mati, pièce fondue, pris sur pièce... ;
- Mettre en œuvre les techniques en monture - assemblages à froid, assemblages à chaud, usinage, mise en forme de planche et de profilés, modèle de fonderie et pièce fondue, cintrage... ;
- Mettre en œuvre les techniques en tournage - cintrage, brasure, filetage, pose de molette...

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des PME-PMI artisanales.

Ouvrier hautement qualifié, Artisan, Entrepreneur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1601 : Métallerie d'art

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ du bronzier comme les recherches historiques, artistiques et techniques, la réalisation des plans techniques, l'application des techniques de base et celles complémentaires à la spécialité, des finitions soignées pour la création et la réalisation d'un objet sur un thème imposé qui pourra être une copie, composé d'éléments inspirés par des pièces historiques, ou une création complète.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924: 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.